

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 18 Mai 2016**

- 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
- 2 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- 3 – TRAVAUX
- 4 – FINANCES
- 5 – DECISIONS DU MAIRE
- 6 - QUESTIONS DIVERSES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. PANTEL Bernard, ROUX Marlène, CATURLA Béatrice, HUGOU Rémy - Adjoints

MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, MARKOTIC Sonia, LOVERGNE Jean-Eric, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. GAUDE Colette, LIONS Donin, POCLET Cécile,

M. MEYERE Pierre                      procuration à   Monsieur Antoine FAURE

M. MEYERE Xavier                    procuration à   Monsieur Jean-Eric LOVERGNE

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Madame Sonia MARKOTIC se présente et est élue.

Activité Airsoft : Les membres de l'association ne pouvant être présent ce jour, la présentation est reportée à une date ultérieure.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

**2 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

*Election des membres de la commission d'ouverture des plis*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

VU la délibération n°2016-45 en date du 11 avril 2016 sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis,

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en cas de délégation des services publics d'eau potable et de l'assainissement collectif, il est nécessaire de faire intervenir une Commission d'Ouverture des Plis.

Il rappelle que pour les communes de moins de 3500 habitants, cette Commission comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Cette Commission est présidée par Monsieur le Maire.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 avril 2016, a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes comme suit :

- devront être déposées contre récépissé ou adressées à la Mairie par lettre recommandée avec accusé réception, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard huit jours avant la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2016, date à laquelle l'élection des membres aura lieu.
- devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant,
- pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Un recueil des listes est effectué afin de pouvoir procéder au vote.

Monsieur le Maire indique qu'une liste a été déposée :

- Liste 1 :
  - Titulaires :
    - Monsieur PANTEL Bernard
    - Monsieur VINCENTELLI Patrick
    - Monsieur MEYERE Pierre
  - Suppléants :
    - Madame ROUX Marlène
    - Monsieur CIOFI Jean-Pierre
    - Monsieur HUGOU Rémy
- Liste 2 : NEANT

Monsieur le Maire propose, de procéder à bulletin secret à l'élection des **3** membres titulaires et des **3** membres suppléants appelés à siéger à la commission d'ouverture des plis.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-5 ;

Considérant la nécessité de créer une commission d'ouverture des plis ;

Considérant la liste des candidatures déposées ;

Considérant les résultats issus du dépouillement du vote ;

Le Conseil à l'unanimité, procède à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis :

- nombre de listes présentées :	1
- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déposés dans l'urne :	15
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- nombre total de suffrages exprimés :	15

Calcul du quotient :  $\text{Quotient} = \text{Suffrages exprimés} / \text{Nombre de sièges à pourvoir} = 15 / 3 = 5$

Nombre de suffrages obtenus :

- liste 1 : 15 voix

### **1<sup>ère</sup> répartition au quotient**

- liste 1 :  $\text{suffrage obtenus} / \text{quotient} = 15 / 5 = 3 = 3 \text{ sièges}$

Total des sièges répartis au quotient : 3 sièges

Ne restant aucun siège à répartir, il ne sera pas procéder à la deuxième phase : Répartition au plus fort reste.

Sont donc élus membres de la Commission d'ouverture des plis :

- en qualité de membres titulaires :
  - Monsieur PANTEL Bernard
  - Monsieur VINCENNELLI Patrick
  - Monsieur MEYERE Pierre
- en qualité de membres suppléants :
  - Madame ROUX Marlène
  - Monsieur CIOFI Jean-Pierre
  - Monsieur HUGOU Rémy

### 3 - TRAVAUX

#### *Demandes de subventions*

Proposition de solliciter les aides financières suivantes :

- ☞ **Acquisition terrains ER n° 31 et aménagement**
  - ⇒ Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- ☞ **Aménagement des abords de l'aire de loisirs**
  - ⇒ Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- ☞ **Rénovation énergétique globale – Appel à projet**
  - ⇒ Modification du coût des travaux au titre de la demande de subvention auprès du PNRV.

Vote du Conseil : Adoption à l'unanimité.

### 4 – FINANCES

#### ☞ **Tarifs communaux**

Après avis de la Commission des Finances, il est proposé la modification des tarifs ci-dessous :

- ✓ Service Funéraire :
  - Fournitures diverses et équipement : 10 € par fourniture
- ✓ Location salles :
  - Foyer
    - Personnes & associations extérieures au village : 150 € par jour au lieu de 200 €
  - Centre Culturel
    - Personnes extérieures au village :
      - Salle seule : 250 € par jour au lieu de 500 €
      - Salle avec office réchauffage : 600 € par jour au lieu de 800 €
- ✓ Caution matériel :
  - Tables : 10 €/table
  - Chaises : 5 €/chaise
- ✓ Location matériel :
  - Barrières : 15 € par barrière / mois
    - forfait livraison et reprise : 50 €
  - Bennes Ampiro (Hors gravats)
    - Mise à disposition avec pose et dépose : 160 € + 4 € par jour

A l'unanimité, le Conseil adopte les tarifs proposés par la Commission des Finances.

#### ☞ *Accès Centre-Ville*

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'installer un système de bornes escamotables pour gérer l'accès aux rues piétonnes et ainsi sécuriser le centre-ville. Les travaux sont actuellement achevés.

L'accès aux voies piétonnes nécessite l'usage de télécommandes pour permettre l'abaissement des bornes escamotables. Il propose donc de mettre à disposition des ayants droit des télécommandes en fonction de la composition du foyer.

Après discussion, plusieurs options apparaissent, chacune sera étudiée et présentée au prochain conseil pour décision.

#### ☞ *Lotissement les Oliviers*

Monsieur le Maire propose de relancer la publicité par la création de prospectus, flyers ou autres supports publicitaires et de revoir le cahier des charges et le règlement.

#### ☞ *Séjour Espagne – Collège Henri Nans*

Le Collège Henri Nans d'Aups a organisé du 28 avril au 4 mai 2016, un séjour culturel et linguistique en Espagne.

Grâce au Foyer Socio-Educatif et aux différentes actions menées par les professeurs, le coût du séjour est de 330 € par élève. Onze élèves aupsois y ont participé.

Le Collège sollicite l'aide financière de la commune.

A l'unanimité, le Conseil fixe la participation communale à **30 %** du montant restant dû par les familles pour le séjour en Espagne et précise que celle-ci sera versée **UNIQUEMENT** au **FOYER SOCIAL EDUCATIF** de l'établissement scolaire au vu d'un état récapitulatif faisant ressortir les noms des élèves participant au séjour ainsi que le coût restant à la charge des familles.

#### ☞ *Association les Guerriers du Verdon*

A l'occasion de l'organisation de la journée "les Surréales" le 22 mai prochain, l'Association les Guerriers du Verdon sollicite une aide financière complémentaire pour permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Le Conseil à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire exceptionnelle de 300 €.

### **5 – EMPLACEMENT RESERVE 17 - QUARTIER UCHANE**

Monsieur le Maire rappelle :

- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 juin 2013 et la modification simplifiée n° 1 approuvée le 21 janvier 2014,
- Les prescriptions spéciales listant les emplacements réservés,
- L'emplacement réservé n° 17 du PLU prévoyant la création d'une voie entre la RD 31 et la RD 557,
- La correspondance en date du 3 juin 2015 de Maître BEUGNOT Fabienne, avocate, intervenant dans les intérêts de la SARL ECOLOGIC IMMO, demandant si la Commune est intéressée par l'acquisition d'une portion de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> touchée par l'ER n°17.

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable quant à l'acquisition d'une portion de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la SARL ECOLOGIC IMMO, dans le cadre de l'emplacement réservé n° 17 du PLU. Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous documents s'y rapportant. Charge Monsieur CLARET Martial, géomètre à Salernes, d'établir les documents d'arpentage.

### **6 - DECISION DU MAIRE**

- ⇒ Construction d'un centre aéré : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL R+4 Architectes, domiciliée 8 Avenue Marcel André - BP 1 - 04300 FORCALQUIER cedex, mandataire du groupement :
  - SARL R+4 Architectes sise à FORCALQUIER (Alpes de Haute Provence)

- SC ADRET sise à LA SEYNE SUR MER (Var)
- SARL A.I.E.S sise à LA GARDE (Var)
- SARL E.C.I.B sise à TOULON (Var)
- ULYSSE CONCEPT sise à SIX FOURS LES PLAGES (Var)

Pour la prestation (Base + OPC) : 94 500.00 € HT, soit 9.45 % du coût des travaux.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

### ▪ *Questions orales :*

☞ Monsieur Roland VIRY – *Panneau lumineux d'information.*

R : La question a déjà été débattue en conseil.

☞ Madame Marie-Françoise BONAVENTURE – *Où en est-on pour la demande de Monsieur RIETSCH d'emplacement handicapé devant ou proche de son domicile, Rue Jean-Pierre Aloïsi.*

R : Pas de possibilité.

-----

La séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire,  
Sonia MARKOTIC

Le Maire,  
Antoine FAURE